DEUIL-LA-BARRE

Opération de Rénovation Urbaine : la Convention Partenariale signée !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce mardi 20 mars 2007 est un grand jour pour la Ville de Deuil-la-Barre ! Il marque, en effet, le lancement officiel de l'Opération de Rénovation Urbaine sur le quartier de la Galathée Trois Communes.
Améliorer le quotidien et favoriser le bien être de ses habitants, tels sont les objectifs de cette opération engagée par la Ville sur ce quartier construit à la fin des années 1970.

C'est en présence de **Madame Catherine VAUTRIN**, Ministre déléguée à la Cohésion Sociale et à la Parité, de **Monsieur Philippe RIFFAUT**, Préfet délégué à l'Egalité des Chances, de **Monsieur Martin GOUSSET**, Directeur adjoint de l'ANRU et des différents partenaires de l'ORU que **Jean-Claude NOYER**, Maire de Deuil-la-Barre, signe la Convention Partenariale engageant cette opération de grande envergure.

Avec un **coût global de 84.9 millions d'Euros,** ce programme vise, en effet, à dédensifier et à changer la physionomie sociale du quartier notamment par l'engagement d'opérations immobilières importantes sur toutes les catégories de logement : du logement social à l'accession à la propriété.

Ajouté à cet **objectif de mixité sociale**, l'ORU permettra d'apporter une réelle **attractivité résidentielle** au quartier de la Galathée - Trois Communes, à le désenclaver et y amener une qualité nouvelle aux espaces publics, aux services et aux commerces avec l'apport d'un renforcement de la vie collective et des liens sociaux.
Enfin, cette opération répond aussi à la volonté de **réinsérer le quartier dans la Ville**, quartier aujourd'hui enclavé et stigmatisé.

Pour autant, la Ville de Deuil-la-Barre n'a pas attendu la signature officielle de la Convention Partenariale pour démarrer l'opération. En effet, ayant obtenu la validation du Comité National d'Engagement de l'ANRU fin 2006, la Ville en partenariat avec le bailleur France Habitation a pu commencer la phase de **relogement des habitants** des deux tours qui seront démolies fin 2009, début 2010.

CONTACT PRESSE
Cabinet du Maire - Anne-Laure SIGWALD - 01 34 28 66 06 - alsigwald@mairie-deuillabarre.fr

DEUIL-LA-BARRE

Opération de Rénovation Urbaine : la Convention Partenariale signée !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Après la réalisation d'un diagnostic social auprès de l'ensemble des familles des deux tours et plusieurs réunions publiques d'information, une équipe de la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine Sociale (MOUS) s'occupe depuis le 1er mars 2007, du relogement de ces mêmes familles.
Ainsi **13 familles** sur les 256 à reloger, intégreront d'ici la fin du mois de mars, de nouveaux logements dans le quartier de la Gare de Deuil-Montmagny.

Une Convention Partenariale qui engage les différents partenaires :

> **L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU)**,
représentée par Philippe VAN DE MAELE, Directeur Général de l'ANRU
> **La Ville**,
représenté par le maire Jean-Claude NOYER
> **La Préfecture du Val d'Oise**,
représentée par Philippe RIFFAUT, Préfet délégué pour l'Egalité des Chances
> **Le Conseil Général du Val d'Oise**
M. pour M. Scellier, Président du Conseil Général du Val d'Oise
> **La Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency,**
représentée par Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Vice-Président chargé de la Politique de la Ville (CAVAM)
> **L'Association Foncière Logement**
représenté par M. SIONNEAU, Président de La Foncière Logement
> **La Caisse des Dépôts et Consignations**
représentée par M. JUSSERAND
> **Les bailleurs**
- France Habitation
représenté par M. VAN LAETHEM, Directeur Général France Habitation
- L'OGIF (L'Omnium de Gestion de l'Ile-de-France)
M. DUQUESNOY pour M. CEYRAC, Président Directeur Général de l'OGIF

CONTACT PRESSE
Cabinet du Maire - Anne-Laure SIGWALD - 01 34 28 66 06 - alsigwald@mairie-deuillabarre.fr

DEUIL-LA-BARRE

un renouvellement urbain exemplaire

DOSSIER DE PRESSE

La Galathée, un quartier défavorisé et isolé du reste de la Ville

Le quartier de la Galathée (4500 habitants environ, soit 20% de la population deuilloise), construit à l'extrémité sud-est de Deuil-la-Barre, il y a environ 30 ans et classé en Zone Urbaine Sensible en 1992, présente trois caractéristiques qui expliquent le processus apparemment irréversible des dégradations urbanistiques et sociales enclenchées depuis une quinzaine d'années et ce, en dépit de multiples mesures prises dans le cadre de la politique de la ville.

1ère caractéristique de quartier : son enclavement par rapport aux autres quartiers de Deuil-La-Barre et par rapport aux autres communes. Le quartier est enserré dans un réseau de voies de chemin de fer et bordé par une route départementale à grande circulation. De plus, l'accès au centre ville, aux quartiers de La Barre ou d'Enghien est très difficile.

2e caractéristique : une densité excessive d'habitants dans sa partie centrale logeant dans des immeubles de mauvaise qualité. Ce surpeuplement est notamment lié à deux tours de 15 étages qui sont aujourd'hui fortement dégradées. Plusieurs immeubles ont, par ailleurs, mal vieilli. La mixité sociale qui caractérisait le quartier à son origine n'a pas résisté à cette mauvaise image. Les stigmates du surpeuplement (encombrement, mauvais entretien des voies…) se remarquent de plus en plus.

Enfin, 3e caractéristique : le quartier est aujourd'hui voué quasi exclusivement à l'habitation.
Les choix qui avaient été retenus pour ce qui concerne les espaces extérieurs aux immeubles (urbanisme de dalle) ont développé l'insécurité et empêché l'appropriation des espaces par des fonctions sociales bien définies. Les espaces commerciaux, peu nombreux, se situent pour l'essentiel à l'extérieur du quartier et leur mauvais état général a accru l'effet de stigmatisation du quartier.

CONTACT PRESSE

Cabinet du Maire - Anne-Laure SIGWALD - 01 34 28 66 06 - alsigwald@mairie-deuillabarre.fr

DEUIL-LA-BARRE

un renouvellement urbain exemplaire

DOSSIER DE PRESSE

Une Opération de Rénovation Urbaine pour dédensifier, désenclaver et restructurer

Le plan proposé par la commune et accepté par l'Agence Nationale a pour caractéristique de répondre à trois préoccupations majeures :

- **la dédensification,** qui résultera de la déconstruction de deux tours, de la création d'un parc à la place d'une des tours, de la démolition d'un parking silo à un carrefour particulièrement visible du quartier, et de la construction de petits immeubles à caractère locatif intermédiaire ou d'accession ;

- **le désenclavement,** qui se traduira notamment par l'engagement du Conseil Général sur les voies départementales qui entourent ce quartier et par l'humanisation de la D 928 dans le cadre d'un projet cohérent aux abords du quartier de la gare d'Epinay-Villetaneuse ;

- **la restructuration urbaine du quartier,** qui résultera de plusieurs opérations :
- la réhabilitation de plusieurs immeubles (le « château fort », le parking silo dit « du grand immeuble »),
- la création d'une nouvelle zone commerciale plus vaste et valorisante située, d'une part, sur une place urbaine marquant l'entrée du quartier (pour les commerces de proximité) et d'autre part pour une autre partie, au sud de la D 928 (commerces à destination d'ameublement, de vêtements, ou d'entretien) ;
- la création de locaux collectifs permettant le renforcement des fonctions sociales (locaux pour les associations, les services publics, salles pour la jeunesse…) ;
- et la restructuration de l'affectation des espaces collectifs avec une meilleure identification des espaces publics et des espaces privatifs.

L'ORU de Deuil-la-Barre est définie plus précisément dans les fiches annexes.

CONTACT PRESSE

Cabinet du Maire - Anne-Laure SIGWALD - 01 34 28 66 06 - alsigwald@mairie-deuillabarre.fr

DEUIL-LA-BARRE

un renouvellement urbain exemplaire

DOSSIER DE PRESSE

Les moyens financiers engagés dans l'Opération

L'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain, le Conseil Général, la communauté d'agglomération et la commune ont décidé un engagement financier majeur qui permettra, dès cette année, de dégager des opérations spectaculaires (humanisation de l'autopont).
La Caisse des Dépôts et Consignations a marqué, enfin, son engagement sur le plan des acquisitions foncières dans le cadre des opérations cofinancées avec le Conseil Régional.

Le Financement est pris en charge par les différents partenaires

> Ville de Deuil-la-Barre	**5,4 M€**
> Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency	**1,1 M€**
> Conseil Général du Val d'Oise	**7,2 M€**
> Conseil Régional d'Ile-de-France	**4,9 M€**
> Etat	**0,2 M€**
> Caisse des dépôts et consignation	**0,5 M€**
> Caisse d'Allocations Familiales	**0,7 M€**
> Bailleurs	**35,2 M€**
> Agence Nationale de Rénovation Urbaine	**29,5 M€**

CONTACT PRESSE

Cabinet du Maire - Anne-Laure SIGWALD - 01 34 28 66 06 - alsigwald@mairie-deuillabarre.fr